

COMMUNE DE GRI

Accusé de réception en préfecture 216701698-20231207-23 01341-DE 1014 de télétransmission : 12/72/2023 Date de réception préfecture : 12/12/2023

56, rue Principale - 67240 GRIES

30 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 21 Conseillers présents: 17 Conseillers représentés: 4

Date de convocation: 1er décembre 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

<u>Présents</u>: M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabrina KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH

Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

Mme Carole METZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE

M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Objet: Subvention à l'association des courses hippiques de Strasbourg-Hoerdt.

L'Association des Courses Hippiques de Strasbourg-Hoerdt a adressé un courrier le 10 mai 2023 à la CCBZ l'informant qu'elle envisageait de réaliser divers travaux d'investissement pour un montant de 233 215 €. Elle sollicite une aide financière auprès de la CCBZ à hauteur de 10% du projet, soit 23 322 €. D'autres aides ont été demandées à l'Institution des Courses Hippiques, à la CEA et à la Région Grand Est. Les travaux concernent l'amélioration de la qualité de la piste plate (drainage, arrosage par l'extérieur, raquette de départ 1 500 mètres), le rajout d'un auvent à une buvette, la couverture photovoltaïque de l'auvent et d'une partie de la toiture. Il est rappelé que le produit de la taxe sur les paris hippiques est réaffecté chaque année aux communes et réduit ainsi leur contribution au FPIC. Le Bureau de la CCBZ a approuvé le 13 juin dernier de répartir la subvention entre les communes membres de la CCBZ de la façon suivante : 50 % par la commune de Hoerdt et les 50 % restants entre les autres communes au prorata de leur contribution au FPIC.

BIETLENHEIM	211€
GEUDERTHEIM	2 307€
GRIES	2 418€
KURTZENHOUSE	695€
WEITBRUCH	1 933€
WEYERSHEIM	4 097€
HOERDT	11 661€

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 418 € à l'Association des Courses Hippiques de Strasbourg-Hoerdt
- DE CHARGER M. le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 11 décembre 2023

Publiée ou notifiée le 11 décembre 2023 DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire Eric HOFFSTETTER La secretaire, Michele/NAVE